

**Assemblée générale**

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
20 octobre 2023
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 7^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 4 octobre 2023, à 15 heures

Présidence : M. Amorín (Uruguay)
puis : M. Cimino (Vice-Président) (Italie)

Sommaire

Point 20 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière

- a) Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ;
- b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 20 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière

- a) Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés**
(A/78/112-E/2023/94, A/77/984 et A/78/367)
- b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral** (A/78/283)

1. **M^{me} Fatima** (Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement), présentant le rapport du Secrétaire général sur le suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (A/78/112-E/2023/94), annonce qu'à mi-parcours du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les pays les moins avancés ne sont pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable et qu'une réaction urgente de la communauté mondiale s'impose. Le rapport contient des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés et des recommandations sur les mesures à prendre.

2. L'insécurité alimentaire a progressé depuis 2019, et plus d'un tiers des personnes en situation d'insécurité alimentaire vivent actuellement dans les pays les moins avancés. Le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement élabore un rapport à cette question comme suite à la demande du Secrétaire général visant à rendre opérationnel un dispositif de réserve alimentaire. En outre, 22 % des enfants du primaire des pays les moins avancés n'étant pas scolarisés, l'accès à un enseignement de qualité est vital et l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur constitue aussi un défi majeur.

3. Le Bureau de la Haute-Représentante prépare une étude de faisabilité sur une université en ligne afin d'exploiter le potentiel des plateformes dématérialisées pour faire progresser les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques dans les pays les moins avancés. En outre, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu des répercussions sur la situation budgétaire et financière des pays les moins avancés, 21 d'entre eux étant actuellement en situation de surendettement ou fortement menacés par ce phénomène. L'investissement étranger direct a reculé de 14 % entre 2021 et 2022. L'accroissement des investissements étant essentiel pour le relèvement après

la pandémie et la réalisation des objectifs de développement durable, le Bureau évalue la faisabilité d'un centre international de soutien à l'investissement et d'un mécanisme de soutien au reclassement durable. Les systèmes d'alerte précoce multidangers destinés à soutenir les mesures de renforcement de la résilience font également l'objet d'un rapport en cours d'élaboration. Le Bureau se félicite de la relance récemment annoncée d'un conseil consultatif pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que de la déclaration adoptée à l'issue de la récente réunion ministérielle annuelle des pays les moins avancés.

4. Présentant le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre effective des fonctions du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (A/77/984), l'oratrice précise qu'il comporte une évaluation de l'efficacité du soutien apporté par le système des Nations Unies aux pays les moins avancés et des mandats du Bureau en constante évolution. Bien que la Banque mondiale ne reconnaisse pas la catégorie des pays les moins avancés, le système des Nations Unies pour le développement fournit un soutien de plus en plus important à ces pays, plus de la moitié des dépenses engagées en faveur des pays leur étant affectées. Toutefois, l'aide aux pays sortant ou sortis de la catégorie des pays les moins avancés et la suppression progressive de certains avantages sont souvent étudiées au cas par cas et non dans le cadre d'une démarche institutionnelle. Les recommandations du Bureau sont notamment les suivantes : les Nations Unies devraient renforcer l'assistance fonctionnelle qu'elles apportent aux pays les moins avancés en temps utile, dans une perspective à long terme, et de façon prévisible et flexible ; le système des Nations Unies pour le développement devrait élaborer des lignes directrices internes sur la manière de faire en sorte que la priorité accordée aux pays les moins avancés se traduise par des allocations budgétaires ou par des projets de renforcement des capacités ; les organisations internationales, y compris la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, devraient reconnaître la catégorie des pays les moins avancés et mettre en œuvre des programmes adaptés afin de mettre en place, à l'échelle mondiale, un soutien cohérent et unifié aux pays les plus vulnérables.

5. Les responsabilités du Bureau se sont considérablement accrues tant au niveau de leur portée que de leur complexité. Parmi les nouvelles activités qui lui incombent figurent la fourniture d'un appui technique et de fond aux pays en situation particulière

aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 et des différents programmes d'action, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des programmes d'action au niveau national, le suivi de l'évolution des politiques sectorielles dans les processus intergouvernementaux des organisations internationales et régionales concernées, le soutien technique et de fond apporté aux groupes de pays en situation particulière, la réalisation de travaux de recherche et d'analyse afin de faciliter la prise de décisions fondées sur des données scientifiques et factuelles, et la réalisation d'un état des lieux détaillé et d'études de faisabilité sur les cinq réalisations clés du Programme d'action de Doha. Le Secrétaire général propose donc de renforcer les capacités et les fonctions du Bureau et recommande à l'Assemblée générale d'approuver la proposition.

6. Présentant le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (A/78/283), la Haute-Représentante expose que les pays en développement sans littoral sont en proie à de nombreuses difficultés interconnectées et complexes. Leur taux de croissance moyen du produit intérieur brut (PIB) est passé d'environ 6,8 % entre 2000 et 2014 à environ 3,4 % entre 2015 et 2023. Les niveaux de pauvreté ont baissé mais demeurent supérieurs à la moyenne mondiale. La valeur de l'indice de développement humain est passée de 0,605 en 2019 à 0,597 en 2021, tandis que la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave a augmenté, passant d'environ 43 % en 2015 à près de 58 % en 2022.

7. Des progrès ont toutefois été faits. Des initiatives régionales, sous-régionales et multilatérales ont été élaborées dans le but de soutenir le transit, mais la capacité des pays en développement sans littoral de mettre en œuvre des politiques est limitée et leurs infrastructures de transport sont insuffisantes. Environ 40 % des habitants de ces pays n'ont toujours pas accès à l'électricité et, si l'utilisation d'Internet a augmenté pour atteindre environ 32 % de la population en 2021, elle est encore loin de la moyenne mondiale qui se situe autour de 63 %. La part des exportations de biens et de services reste pratiquement inchangée, la balance commerciale étant négative depuis 2015, une situation qui a été exacerbée par la pandémie de COVID-19 et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement. La transformation des structures de l'économie n'a que peu progressé, les exportations de marchandises dépendant fortement des produits primaires et les exportations de services étant dominées par le tourisme et les transports. L'aide publique au développement a augmenté jusqu'à atteindre 35 milliards de dollars en 2020, mais a chuté

de 15 % en 2021. L'investissement étranger direct est inférieur à la moyenne mondiale, mais les envois de fonds ont augmenté de 43 % entre 2014 et 2022.

8. Bien que le monde ne soit pas en bonne voie pour réaliser les objectifs du Programme d'action de Vienne ou du Programme 2030, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui se tiendra en 2024, sera l'occasion de tracer une nouvelle voie vers des changements porteurs de transformations et d'élaborer un programme d'action ambitieux et orienté vers l'action. Les préparatifs de la Conférence, notamment trois réunions préparatoires régionales, des manifestations préalables à la Conférence pour les groupes consultatifs interorganisations sur les petits États insulaires en développement et les coordonnatrices et coordonnateurs nationaux, ainsi qu'une retraite au niveau des ambassadeurs, battent leur plein, et deux réunions du comité préparatoire sont prévues pour le début de l'année 2024.

9. **Le Président** invite la Commission à entamer la discussion générale sur le point à l'ordre du jour.

10. **M. Rupende** (Zimbabwe), soulignant que les rapports dépeignent un tableau sombre, dit que la Commission devrait élaborer un nouveau plan d'action ambitieux, complet et tourné vers l'avenir, comme annoncé à la récente réunion ministérielle annuelle des pays en développement sans littoral. Il demande à la Haute-Représentante de veiller à ce que l'ensemble du système des Nations Unies, y compris les équipes de pays, œuvre de manière cohérente à la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, et exhorte les pays de transit, les partenaires de développement et les organisations internationales à continuer de fournir un soutien ciblé durant la période qui précède la Conférence.

11. **M. Ray** (Népal) remercie la Haute-Représentante d'avoir décrit avec précision les priorités et difficultés des pays en situation particulière et d'avoir livré un tour d'horizon des préparatifs de la Conférence à venir. Il remercie également le Bureau de la Haute-Représentante de son soutien continu au Groupe des pays les moins avancés.

12. **M^{me} Fatima** (Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) rappelle que la récente réunion ministérielle annuelle des pays en développement sans littoral a donné à la Commission le mandat de concevoir un programme d'action ambitieux et tourné vers l'avenir, et que le processus préparatoire, y compris les réunions

préparatoires régionales, a fait l'objet d'une démarche consultative à l'échelle du système des Nations Unies. Les pays de transit et les partenaires de développement sont également pleinement impliqués, et la contribution du Groupe des Amis des pays en développement sans littoral sera sollicitée. Les titulaires de la coprésidence et le bureau du comité préparatoire ont été élus et entameront sous peu des consultations avec toutes les parties prenantes.

13. En réponse à l'observation du représentant du Népal, la Haute-Représentante informe la Commission qu'en sa qualité de Président du Groupe des pays les moins avancés, le Népal a demandé par écrit aux entités des Nations Unies d'intégrer pleinement le Programme d'action de Doha dans tous les programmes et activités.

14. **M. Téllez Alonso** (Cuba), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, explique qu'à l'heure où les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral font l'objet de nouveaux engagements et de nouveaux objectifs, il importe que la communauté internationale et le système des Nations Unies fassent le point sur la mise en œuvre des objectifs précédents, le but étant d'évaluer l'efficacité des politiques et d'apprécier la mesure dans laquelle les engagements n'ont pas été tenus.

15. Bien qu'ils produisent moins de 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, les pays les moins avancés sont les plus durement touchés par la crise climatique et ont enregistré 69 % des décès mondiaux dus à des catastrophes liées au climat au cours des 50 dernières années. Quelque 14 % de la population mondiale, dans 46 pays, risquent d'être laissés de côté, tandis que les 1 % les plus riches ont accumulé plus de la moitié des richesses créées dans le monde au cours des dix dernières années. Le Programme d'action de Doha marque donc un pas dans la bonne direction, mais son calendrier coïncide avec les dernières années du partenariat mondial, de la solidarité et des moyens de mise en œuvre. Le soutien aux pays les moins avancés passe par la fourniture de vaccins sûrs, efficaces et abordables, y compris contre la COVID-19, en quantité suffisante et en temps voulu, par la lutte contre le fardeau insoutenable de la dette, notamment grâce à des mesures urgentes d'allègement de la dette, de restructuration et d'émission ou de réaffectation de droits de tirage spéciaux, et par le respect de l'engagement pris par les pays développés de consacrer entre 0,15 % et 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement.

16. Le processus de sortie de la catégorie des pays les moins avancés doit être réévalué afin d'en assurer la

durabilité, car il n'est pas raisonnable que les pays cessent de bénéficier d'un traitement spécial une fois retirés de la liste alors que leur vulnérabilité demeure évidente. Il est donc nécessaire de mesurer le développement durable autrement que par le seul prisme du produit intérieur brut. Si les pays développés respectaient leur engagement de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement, ce qui n'est encore qu'un vœu pieux, la réalité serait toute autre pour les pays les moins avancés.

17. Pour les pays en développement sans littoral, la seconde moitié du Programme d'action de Vienne a été marquée par les effets dévastateurs de la pandémie de COVID-19, qui a freiné ou anéanti les progrès accomplis par ces pays en matière de développement socioéconomique, tandis que des conditions macroéconomiques mondiales difficiles ont perturbé un relèvement fragile, entraînant une plus grande vulnérabilité structurelle et géographique. Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale causées par la pandémie ont entraîné des retards dans les expéditions et de fortes augmentations du coût du fret. Le renforcement des capacités de production, la création de valeur ajoutée, la diversification des exportations et la progression dans la chaîne de valeur mondiale, avec l'appui supplémentaire des systèmes commerciaux et financiers multilatéraux, sont essentiels au renforcement du potentiel commercial des pays en développement sans littoral. Ces derniers doivent, en coopération avec les pays en développement de transit, adopter de nouvelles mesures de facilitation du commerce visant à simplifier les opérations de franchissement des frontières, à mettre en œuvre des systèmes communs de gestion des frontières et à harmoniser les réglementations douanières, l'objectif étant de rendre le commerce transfrontalier plus rapide et moins coûteux. L'automatisation des procédures et les technologies émergentes permettraient de franchir les frontières sans heurts, sans contact et sans formalités, tandis que le renforcement des capacités et le transfert de technologie favoriseraient l'intégration dans le commerce mondial grâce à la mise en place d'infrastructures numériques et à l'adoption de mesures de soutien au commerce électronique et à l'économie numérique. Il importe également d'opérer des transformations structurelles, au moyen notamment d'une intensification de l'industrialisation et d'un plus grand recours à la science, à l'innovation et à la technologie.

18. La synergie et la cohérence sont essentielles à la mise en œuvre du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et

du Programme d'action de Vienne. Le Groupe attend avec impatience la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui sera l'occasion de renouveler les engagements et d'adopter un nouveau programme décennal, et soutient la mise en œuvre du Programme d'action de Doha et du Programme d'action de Vienne dans le cadre de la coopération Sud-Sud et en complément de la coopération avec les pays développés partenaires.

19. **M. Ray** (Népal), s'exprimant au nom du Groupe des pays les moins avancés, déclare que les effets débilissants de la pandémie de COVID-19, les changements climatiques et les tensions géopolitiques continuent de bouleverser des vies et de compromettre les moyens de subsistance, notamment pour les habitants des pays en situation particulière. L'activité économique a encore été ralentie par la réduction des investissements imputable à des taux d'intérêt élevés, à de faibles niveaux de dépenses d'équipement et à une baisse de la demande agrégée, ainsi que par les politiques visant à contenir l'inflation et à améliorer les réserves en devises, ou encore par la hausse des prix des denrées alimentaires, des intrants agricoles et de l'énergie. Si les tendances se poursuivent, on estime que 7 % de la population mondiale (environ 575 millions de personnes) demeurera en situation d'extrême pauvreté en 2030.

20. Plus de 251 millions de personnes vivant dans les pays les moins avancés sont en situation d'insécurité alimentaire du fait de leur dépendance à l'égard des importations de denrées alimentaires, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, des conflits et des effets des changements climatiques sur la production agricole. Plus de la moitié des pays les moins avancés sont en situation de surendettement ou sont exposés à un risque sérieux de défaut de paiement et dépendent fortement de l'investissement étranger direct et de l'aide publique au développement dans leurs efforts de relèvement. Néanmoins, les partenaires de développement n'ont pas respecté leurs engagements en matière d'aide publique au développement et l'investissement étranger direct a chuté de 30 % entre 2021 et 2022.

21. Les pays en situation particulière sont très vulnérables aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et sont gravement touchés par la dégradation de l'environnement, ce qui se traduit par une augmentation des taux de mortalité, par une perturbation des moyens de subsistance et par des pertes économiques. Plus de 8,5 millions de personnes vivant dans les pays les moins avancés ont été déplacées ou se sont retrouvées sans abri à la suite de catastrophes liées

au climat, et les récoltes ont été perdues et les cheptels détruits.

22. Le relèvement après la pandémie n'a pas été homogène malgré l'engagement total des pays en situation particulière. Un soutien mondial et une mobilisation des ressources à la hauteur des besoins s'imposent de toute urgence pour remédier aux difficultés multiformes qui sont associées à la pauvreté et à la vulnérabilité aux chocs extérieurs, renforcer la résilience et atteindre les objectifs de développement durable. Les partenaires de développement et le système des Nations Unies doivent donc mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba et en faire le bilan tout en honorant pleinement et sans tarder les engagements pris en matière d'aide publique au développement, en augmentant le financement à long terme et abordable du développement et en généralisant le financement pour imprévus.

23. Saluant la proposition du Secrétaire général relative à l'élaboration à l'intention des pays en développement d'un plan de relance des objectifs de développement durable d'au moins 500 milliards de dollars par an, le Groupe demande que les fonds destinés aux pays les plus vulnérables soient alloués séparément. En outre, les pays développés devraient respecter leur engagement de fournir 100 milliards de dollars par an de soutien à l'action climatique aux pays en développement et rendre immédiatement opérationnel le fonds pour les pertes et les préjudices. Il est également urgent de mettre en place un programme global d'allègement de la dette des pays surendettés.

24. Enfin, le transfert de technologie, qui est essentiel au renforcement de la résilience et à la transformation socioéconomique, doit être assorti des capacités et des connaissances nécessaires pour faire progresser les technologies vertes et les adapter au contexte spécifique des pays en situation particulière. Il importe que la communauté mondiale admette que l'approche générale du développement est une impasse.

25. **M^{me} Mokhawa** (Botswana), s'exprimant au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, dit que dans son rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne (A/78/283), le Secrétaire général dresse un tableau peu reluisant des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés et des objectifs de développement durable. La pandémie de COVID-19 a eu des effets graves sur les pays en développement sans littoral, réduisant à néant les progrès limités enregistrés lors de l'examen à mi-parcours de 2019 du fait des vulnérabilités existantes. Les tensions géopolitiques, le ralentissement de la

croissance économique mondiale et la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie n'ont cessé de nuire aux efforts de relèvement.

26. Le commerce a joué un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement durable par les pays en développement sans littoral, et la connectivité limitée de ces derniers aux marchés mondiaux, imputable à des chaînons manquants dans leurs infrastructures de transport, a maintenu les coûts commerciaux à un niveau élevé. C'est donc de toute urgence qu'il faut mettre en place des réformes visant à faciliter le commerce, y compris dans les pays de transit voisins. En outre, les mécanismes internationaux de la dette doivent être améliorés afin de remédier au grave déficit de financement des pays en développement sans littoral, aux contraintes auxquelles ils se heurtent en matière de données et de capacités techniques et à la vulnérabilité croissante de leur dette.

27. Les pays en développement sans littoral sont fortement touchés par les risques et les catastrophes d'origine climatique mais sont souvent tenus à l'écart des discussions et des décisions sur le sujet. Comme beaucoup d'entre eux dépendent fortement des ressources naturelles et de l'agriculture, les catastrophes les empêchent encore plus d'atteindre les objectifs de développement durable. La communauté internationale doit renforcer son soutien à l'action climatique des pays en développement sans littoral, qui se réjouissent de participer à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

28. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral sera l'occasion de faire fond sur les progrès accomplis et de trouver des solutions de long terme à la réalisation du développement durable. La communauté internationale doit adopter un programme de transformation qui tienne compte de l'engagement de ne laisser personne de côté. Les enseignements à retenir de la trajectoire de croissance passée peuvent fournir des indications essentielles sur la manière de jeter les bases d'une croissance inclusive et durable pour les générations actuelles et futures, et les résultats des trois réunions régionales d'examen du Programme d'action de Vienne serviront de socle à un nouveau programme d'action.

29. Le Groupe demande le renforcement du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, compte tenu de l'élargissement de son mandat et de la tenue prochaine de plusieurs conférences sur les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en

développement. Le recours à des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir le Bureau doit être accéléré afin de soutenir le processus préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et d'encourager la participation de ces derniers et des pays de transit. L'appui du Groupe des Amis des pays en développement sans littoral est également nécessaire.

30. **M. Vongnorkeo** (République démocratique populaire lao), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), déclare que la communauté internationale demeure en proie à des difficultés récurrentes, interconnectées et multidimensionnelles. Les conditions économiques difficiles ont entravé les efforts déployés dans la réalisation des objectifs de développement. Les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral sont les plus vulnérables, et le fossé qui les sépare du reste du monde risque de se creuser considérablement si l'on ne s'attaque pas aux vulnérabilités de manière globale. Le développement de ces pays doit être une priorité absolue, et la communauté internationale doit soutenir les efforts déployés aux fins de la réalisation des objectifs de développement nationaux et mondiaux.

31. Bien que d'importants progrès aient été accomplis en matière d'intégration et de coopération régionales depuis la création de l'ASEAN, les États membres reconnaissent la nécessité de combler le fossé du développement en Asie du Sud-Est, une région qui compte des économies émergentes, des pays en développement sans littoral et des pays les moins avancés. Dans sa Charte, l'ASEAN donne la priorité à des objectifs tels que la réduction de la pauvreté, la réduction de l'écart de développement et la promotion du développement durable. Plusieurs initiatives ont été lancées pour souligner qu'il importe de combler le fossé et de mettre en lumière les bénéfices potentiels d'une intégration régionale plus poussée grâce à la création de la Communauté économique de l'ASEAN, le but étant de fluidifier la circulation des biens, des services, des capitaux et de la main-d'œuvre.

32. Guidés par le Cadre de l'ASEAN pour un développement économique équitable, les organismes sectoriels de l'Association cherchent à faire tomber les obstacles au commerce et à l'investissement, à accroître la productivité et à moderniser les infrastructures, tandis que la Zone de libre-échange des pays de l'ASEAN ouvre la voie à la réduction des droits de douane et des obstacles au commerce entre les États membres, ce qui profite aux pays en développement sans littoral et aux pays les moins avancés en facilitant leur accès à des marchés plus vastes par-delà l'ASEAN. Les organismes

sectoriels s'emploient aussi à renforcer les capacités en matière d'agriculture, d'investissement, de transports et de facilitation du commerce. Dans le cadre du Plan directeur sur la connectivité des pays de l'ASEAN à l'horizon 2025, des efforts sont actuellement déployés en vue de développer la connectivité intrarégionale, par exemple en améliorant les liaisons de transport vers les ports internationaux.

33. L'ASEAN salue la déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale en tant qu'outil indispensable pour donner un élan vital au pays en développement, en particulier ceux qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité, et les soutenir. Cette déclaration contribuera à recalibrer les efforts collectifs et à renouveler les engagements en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable. L'ASEAN soutient également l'adoption du Programme d'action de Doha, qui incarne une nouvelle génération d'engagements entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, et s'attend à ce que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral soit déterminante pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et l'adoption d'un nouveau cadre de développement pour la décennie à venir.

34. **M^{me} Bartley** (Samoa), s'exprimant au nom de l'Alliance des petits États insulaires, déclare que tous les groupes de pays en situation particulière font face à des difficultés communes telles que la pauvreté, la vulnérabilité environnementale et l'accès limité aux ressources, mais qu'il importe d'admettre que les circonstances propres à chaque groupe sont façonnées par des réalités géographiques et économiques spécifiques. Les petits États insulaires en développement, par exemple, sont aux prises avec la menace existentielle que font peser sur eux les changements climatiques du fait de leur situation côtière, tandis que les pays les moins avancés se heurtent à une pauvreté profondément enracinée et à des problèmes de développement et que les pays en développement sans littoral font face à l'isolement géographique et à un accès limité aux marchés mondiaux. Il est essentiel de prendre la mesure de la situation singulière de chaque groupe afin de trouver des solutions efficaces qui répondent à leurs besoins précis et à leurs propres aspirations en matière de développement durable.

35. Le Groupe appelle à la mise en œuvre urgente du Programme d'action de Doha et demande à la Commission d'améliorer son soutien aux pays les moins avancés, en particulier dans des domaines prioritaires

tels que les infrastructures, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et l'accès aux ressources. L'engagement pris par la communauté internationale de sortir les pays les moins avancés de la pauvreté, de promouvoir la croissance économique et d'inclure tous les pays dans la poursuite du développement durable doit être revitalisé. Le Groupe soutient également les pays en développement sans littoral dans l'élaboration de leur programme de développement pour la prochaine décennie. Faisant fond sur les enseignements tirés du Programme d'action de Vienne, le nouveau programme d'action devrait se concentrer plus clairement sur les difficultés en matière de commerce, de transport, d'infrastructure et d'intégration auxquelles continuent de se heurter les pays en développement sans littoral.

36. L'accès au financement du développement à l'échelle requise pour marquer un réel changement est un obstacle commun à tous les pays en situation particulière, qui empruntent différentes trajectoires de développement durable. Le consensus mondial sur la nécessité d'une réforme financière, visant à garantir aux plus vulnérables l'accès aux ressources dont ils ont besoin, constitue une étape majeure. La Commission doit exploiter la dynamique politique et faire avancer les politiques mondiales qui ont produit des résultats tangibles. Les destins des pays étant inexorablement liés, même les difficultés les plus redoutables peuvent être surmontées si l'on mène une action collective en faveur d'un changement porteur de transformations en veillant à ce que chacun d'entre eux, quelle que soit sa situation, puisse s'épanouir.

37. **M. Al-naama** (Qatar) estime que si la mise en œuvre du Programme d'action de Doha a été ralentie par les difficultés de taille avec lesquelles les pays les moins avancés sont aux prises, il n'en constitue pas moins une feuille de route importante pour la réalisation des ambitions de ces pays. Les efforts collectifs déployés à cette fin exigent de l'ensemble des partenaires et des parties prenantes qu'ils mettent pleinement en œuvre le Programme et qu'ils respectent toutes leurs obligations.

38. Le Qatar continue de jouer un rôle décisif à cet égard en participant à plusieurs conférences des Nations Unies et en les accueillant, notamment la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, où les voix, les besoins et les aspirations de ces pays ont été entendus. Le Gouvernement qatarien s'est engagé à soutenir la mise en œuvre du Programme d'action de Doha à hauteur de 60 millions de dollars. Ces engagements donnent la mesure du rôle du Qatar en tant que partenaire de premier plan dans les efforts de développement. Le Qatar se félicite des résultats positifs et du succès d'ensemble de la Conférence, qui a mis en

avant la priorité accordée aux problèmes rencontrés par les pays les moins avancés et a constitué une occasion majeure d'attirer l'attention de la communauté internationale sur le sort de 1,1 milliard de personnes vivant dans les pays les plus vulnérables.

39. Aucun effort ne doit être ménagé pour répondre aux besoins et régler les problèmes des pays en situation particulière ou pour soutenir les efforts de développement de ces derniers grâce à la coopération multilatérale, à l'action collective et à l'investissement dans des partenariats innovants.

40. **M^{me} Babikyan** (Arménie) indique que sa délégation soutient les recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne (A/78/283). Le rapport pourrait éclairer le processus préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral en étayant la mise au point de descriptifs de programme plus complets, reflétant mieux les besoins immédiats de ces pays, pour la prochaine décennie.

41. L'Arménie attache une importance particulière à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en tant que plan de promotion de la connectivité et de la coopération régionales et internationales d'une manière inclusive et non discriminatoire. En 2015, le Gouvernement arménien a élaboré un plan d'action national relatif à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne dans le but d'intégrer les six domaines prioritaires de ce dernier dans les politiques et stratégies nationales. Plusieurs mesures ont été prises, en étroite collaboration avec des partenaires régionaux et internationaux, afin de faire progresser la réalisation de ces domaines prioritaires, notamment la réforme des systèmes douaniers, la modernisation et la construction d'infrastructures, la généralisation des transitions énergétiques et de la décarbonisation, l'amélioration des systèmes de commerce et de transport, le développement de la technologie numérique et l'engagement de réformes économiques structurelles.

42. L'Arménie souligne l'importance de la coopération régionale et sous-régionale et de la connectivité en matière de commerce, de transport et de contacts interpersonnels, conformément aux principes d'inclusivité, de transparence, de partenariat égal et non discriminatoire et de respect du droit international. En préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, elle a donc proposé d'accueillir conjointement avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en novembre

2023, une réunion thématique sur le thème de l'amélioration de la connectivité des transports équitable, abordable et inclusive en tant que moteur d'économies plus durables et résilientes dans les pays en développement sans littoral. L'objectif principal de la réunion est de renforcer la coopération régionale et sous-régionale en faveur d'une meilleure connectivité dans les domaines du commerce et du transport. Elle servira de plateforme pour la mise en commun d'expériences et d'approches du développement d'économies résilientes et durables, pour le recensement d'options politiques de renforcement de la coopération en matière de connectivité des transports dans le cadre du prochain programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral, et pour les discussions sur les produits possibles de la Conférence à venir dans les domaines du transport et des technologies de l'information et des communications.

43. L'Arménie demeure pleinement engagée en faveur d'une coopération multilatérale efficace, visant à faire progresser l'ordre du jour des pays en développement sans littoral, et continuera de soutenir le Bureau de la Haute-Représentante dans sa mission d'assistance aux pays en situation particulière.

44. *M. Cimino (Italie), Vice-Président, prend la présidence.*

45. **M. Cruz** (Angola) rappelle que la mise en œuvre du Programme 2030 est compromise par plusieurs crises interdépendantes. Pour les pays les moins avancés, le Programme d'action de Doha représente un engagement renouvelé et renforcé à œuvrer avec les partenaires de développement à la généralisation des stratégies et à la mise en œuvre des plans et des projets d'investissement dans les domaines de la santé, de l'éducation et des protections sociales, l'objectif étant de mener à bien l'exécution du Programme 2030.

46. L'instabilité des prix et les répercussions persistantes de la dépréciation de la monnaie ont ralenti la reprise en Angola, dont les problèmes macroéconomiques et structurels continuent d'entraver le développement économique et social du pays. Le revenu national brut par habitant est tombé en dessous du seuil lui permettant de sortir de la catégorie des pays les moins avancés et la progression des indices de développement humain et de vulnérabilité environnementale est insuffisante. Le pays ne pouvant plus être retiré de la liste des pays les moins avancés en 2024, le Gouvernement angolais a activé le mécanisme de suivi renforcé du Programme d'action de Doha et entamé des consultations avec le Comité des politiques de développement sur la meilleure façon de procéder.

L'Angola demeure déterminé à achever durablement son processus de reclassement en temps voulu.

47. L'Angola s'est également engagé à mettre en œuvre le Programme d'action de Doha, notamment grâce à son plan de développement national pour la période 2023-2027, dont les domaines prioritaires sont le développement du capital humain, la diversification économique, l'élimination de la pauvreté, les changements climatiques et la lutte contre la dégradation de l'environnement, mais aussi la lutte contre la corruption et l'impunité. Les pays les moins avancés doivent s'efforcer de mettre pleinement en œuvre le Programme d'action de Doha afin de régler les difficultés macroéconomiques, de lutter contre la pauvreté et les vulnérabilités sociales et de réduire les inégalités structurelles. C'est ainsi qu'il se remettront sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable.

48. **M^{me} Ahmadova** (Azerbaïdjan) est d'avis que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral constituera un jalon important dans le processus de renouvellement des engagements et partenariats requis pour ouvrir la voie à un avenir meilleur et durable. Cette Conférence sera l'occasion de procéder à un examen d'ensemble de l'exécution du Programme d'action de Vienne, qui est l'un des principaux documents axés sur l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays en développement sans littoral en veillant à n'en laisser aucun de côté.

49. Il est essentiel de dialoguer avec toutes les parties prenantes, y compris les organismes des Nations Unies, les instances régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales et le secteur privé, afin de répondre aux besoins et aux aspirations des pays en développement sans littoral. Le développement de couloirs de transport internationaux est fondamental pour la promotion de la connectivité régionale de ces pays.

50. L'Azerbaïdjan est un pays certes enclavé qui se distingue par sa position géostratégique. Situé au carrefour des principales routes commerciales et énergétiques, il offre une voie d'accès privilégiée aux couloirs de transport et aux couloirs énergétiques. La priorité numéro un du pays est de devenir une plaque tournante pour le transport et le transit régionaux. Sa politique en matière de transports est axée sur la construction d'infrastructures visant à faciliter l'interconnexion des réseaux de transport transeuropéens et transasiatiques, l'objectif étant d'offrir la liaison la plus courte et la plus rapide entre l'Asie et l'Europe. Grâce à des projets tels que la ligne ferroviaire Bakou-Tbilissi-Kars, le port

international de commerce maritime de Bakou et la zone économique franche d'Alat, conçue pour attirer les investisseurs, l'Azerbaïdjan continue de contribuer concrètement au développement de l'initiative relative au couloir central est-ouest transcasprien et aux routes commerciales nord-sud, sud-ouest et nord-ouest. L'Azerbaïdjan continue d'œuvrer, avec ses partenaires, au renforcement de la connectivité régionale via l'amélioration des infrastructures et l'ouverture de couloirs de transport fluides et numérisés, la facilitation du transit et l'élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au transport et au commerce, dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et de la prospérité régionales.

51. **M. Shamun** (Maldives) fait remarquer que son pays ne connaît pas encore la prospérité qui était censée accompagner sa sortie de la catégorie des pays les moins avancés en 2011. Le problème réside dans le processus même de retrait de la liste, car les vulnérabilités structurelles persistantes des petits États insulaires en développement y sont sous-estimées. Le Mécanisme de soutien au reclassement durable doit être mieux soutenu si l'on souhaite fluidifier les transitions et protéger les acquis du développement.

52. La communauté mondiale doit se retrouver à l'occasion de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, en 2024. Il n'a pas été possible de mettre au point de solutions de long terme en trois décennies de plans de développement ciblés pour ces États. Les Maldives, qui assurent la coprésidence du comité préparatoire de la prochaine Conférence, s'engagent à obtenir des résultats constructifs, avec l'appui de la communauté internationale. Elles saluent les annonces faites par plusieurs pays en développement et institutions financières internationales, lors du récent Sommet sur l'ambition climatique, sur des mesures concrètes de réduction des émissions et de justice climatique, et espèrent que la mobilisation du financement de l'action climatique en faveur de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de la lutte contre les pertes et les préjudices sera plus forte.

53. Au-delà de la crise climatique, l'augmentation des prix mondiaux des denrées alimentaires et de l'énergie a accentué le risque de pauvreté et de faim dans les pays les moins avancés. Compte tenu du lot de difficultés uniques auxquelles ils se heurtent, les Maldives demeurent déterminées à se montrer solidaires de ces pays dans leur quête de développement durable et soulignent la nécessité d'une aide ciblée et digne de ce nom.

54. Les femmes et les filles vivant dans les pays les moins avancés continuent de se heurter à des obstacles supplémentaires, à commencer par le manque d'accès à une éducation inclusive et de qualité, aux compétences numériques, aux services de santé, à la protection sociale et à un travail décent. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour remédier à ces disparités et améliorer les chances des femmes et des filles dans ces pays.

55. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral est l'occasion d'intensifier les mesures visant à régler les problèmes qui empêchent ces pays d'atteindre les objectifs de développement durable. Il est essentiel d'améliorer la connectivité physique et numérique des pays en développement sans littoral afin de libérer tout leur potentiel économique. Les Maldives soutiennent également les efforts visant à surmonter les difficultés liées au commerce et à poursuivre une croissance durable et inclusive.

56. Le moment est venu de revoir les règles qui régissent l'aide au développement et d'adapter les solutions aux besoins des petits États insulaires en développement. Les instruments financiers en place devraient être renforcés et de nouveaux instruments durables de gestion et d'allègement de la dette devraient être conçus. Près de la moitié des pays les moins avancés et plus d'un tiers des petits États insulaires en développement sont surendettés ou présentent un risque élevé de le devenir. La plupart des pays en situation particulière n'ont pas pu accéder à des financements à des conditions favorables. Dans le même ordre d'idées, l'architecture financière internationale, comme la gouvernance des institutions financières internationales et des banques multilatérales de développement, devrait être réformée sur le champ et de manière crédible en vue de renforcer la voix et la participation des pays en développement. Les pays en situation particulière ont besoin du soutien coordonné et ciblé du système des Nations Unies pour le développement, tant au niveau international que national.

57. **M^{me} Vangansuren** (Mongolie) signale que le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne (A/78/283) contient de précieuses recommandations sur un nouveau programme d'action. La mise en œuvre du Programme d'action de Vienne a permis à la Mongolie d'améliorer considérablement sa connectivité, mais il lui reste un long chemin à parcourir pour accroître sa participation au commerce international, intégrer pleinement les chaînes de valeur régionales et mondiales, diversifier ses produits et ses marchés d'exportation et réduire sa dépendance à l'égard d'un petit nombre de ressources

naturelles. Basé à Oulan-Bator, le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral, devenu pleinement opérationnel au cours de la décennie passée, a publié plusieurs documents de recherche et rapports d'étude sur un large éventail de questions et a obtenu le statut d'observateur à l'Assemblée générale. Néanmoins, la transformation du groupe de réflexion en pôle d'excellence pour les activités de recherche et de sensibilisation liées au renforcement de la capacité des pays en développement sans littoral de tirer profit du commerce international, d'améliorer le développement humain et de réduire la pauvreté, doit faire l'objet d'efforts supplémentaires.

58. Les pays en situation particulière, et notamment les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, se trouvent à un moment décisif de la formulation de leur programme pour la décennie à venir. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral devrait adopter un nouveau cadre d'appui afin de répondre aux besoins spécifiques de ces pays et de renforcer leurs partenariats avec les pays de transit, les partenaires de développement et les pays du Sud. Assurant la vice-présidence du Groupe des pays en développement sans littoral et la coprésidence du comité préparatoire intergouvernemental de la Conférence à venir, la Mongolie s'est fermement engagée à soutenir les préparatifs de cette dernière et à contribuer aux efforts collectifs et coordonnés qui sont déployés par les pays en développement sans littoral dans le but de promouvoir leurs intérêts communs.

59. **M^{me} Gahlot** (Inde) avertit que la communauté internationale se trouve à un moment décisif, où les obstacles à la réalisation des objectifs de développement durable se multiplient et où la capacité des pays en développement, et des pays les moins avancés en particulier, de surmonter ces obstacles est limitée par l'insuffisance des moyens de mise en œuvre. La présidence indienne du Groupe des Vingt (G20) s'aligne sur les grandes orientations du Programme d'action de Doha et s'efforce de maintenir les priorités des pays du Sud et des pays les moins avancés au cœur des processus de prise de décisions du G20. Ce dernier a ainsi mesuré l'importance de l'initiative Aide pour le commerce de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour la possibilité qu'elle donne aux pays les moins avancés de prendre efficacement part au commerce mondial.

60. Lors de son récent sommet, le G20 est parvenu à un accord sur un Pacte de développement vert pour un avenir durable, qui vise à répondre aux besoins les plus urgents des pays les moins avancés et trace la voie à suivre pour dissocier les risques macroéconomiques des changements climatiques. Ce faisant, l'objectif du Pacte

est de promouvoir la mise en œuvre de transitions énergétiques propres, durables, abordables et inclusives, de respecter les engagements en matière de financement de l'action climatique, de réduire les risques de catastrophe et de promouvoir des infrastructures résilientes au climat. De même, le cadre proposé par le G20 pour les systèmes d'infrastructures publiques numériques a vocation à combler la fracture numérique entre les pays et en leur sein, le but étant d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Le projet de l'Inde de créer un référentiel virtuel mondial des infrastructures publiques numériques ouvrirait la voie à la mise en commun volontaire de solutions entre membres du G20 et au-delà. Au cours de sa présidence du G20, l'Inde a également proposé l'adoption d'une initiative volontaire, intitulée « Alliance pour un avenir partagé », visant à renforcer les capacités et à fournir une assistance technique et un financement pour la mise en place d'infrastructures publiques numériques dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

61. L'Inde apporte également un soutien accru aux pays les moins avancés dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Ce soutien a notamment pris la forme de prêts à des conditions concessionnelles et de dons pour un montant de plus de 19 milliards de dollars. En outre, plus de 30 000 personnes vivant dans les pays les moins avancés ont été formées dans le cadre du Programme indien de coopération technique et économique au cours des dix dernières années. Le Fonds de partenariat Inde-Nations Unies pour le développement, qui a été lancé en 2017, compte actuellement 66 projets de développement dans 51 pays, dont 17 dans les pays les moins avancés. Le Dispositif IBAS pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim s'associe activement au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud en vue de fournir aux pays en développement, et aux pays les moins avancés en particulier, des projets communautaires à fort impact au niveau local.

62. En tant que pays de transit, l'Inde est sensible aux difficultés avec lesquelles les pays en développement sans littoral sont aux prises et accorde la priorité à une coopération efficace sur les questions relatives au transit et à la facilitation du commerce. Grâce au Fonds de partenariat Inde-Nations Unies pour le développement, elle coopère étroitement avec les pays en développement sans littoral, y compris ceux d'Afrique, où des projets dans les domaines de l'énergie, des technologies de l'information et des communications, des infrastructures et de l'eau contribuent à améliorer la qualité de vie des populations locales. L'Initiative Bangladesh-Bhoutan-Inde-Népal visant à renforcer la coopération économique et la connectivité des

transports a pour but d'aider le Bhoutan et le Népal à s'émanciper de leur condition de pays enclavés et d'améliorer l'accès des quatre pays aux chaînes d'approvisionnement mondiales. La poursuite de la coopération dans le cadre de cette initiative fait l'objet de discussions autour de l'énergie, de la gestion des ressources en eau, des voies navigables intérieures et de la connectivité ferroviaire. Coprésidente du Groupe des Amis des pays en développement sans littoral, l'Inde se réjouit de participer aux préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui offrira une occasion unique d'élaborer une feuille de route pour le développement durable de ces pays et de veiller à ce qu'ils ne soient pas davantage laissés de côté.

63. **M. Rupende** (Zimbabwe) souligne que dans ses rapports, le Secrétaire général indique clairement que les pays en situation particulière risquent fort d'être laissés de côté lorsque ce n'est pas déjà le cas. Les pays en développement sans littoral tels que le Zimbabwe sont aux prises avec des difficultés particulières qui nécessitent une attention et un engagement collectifs si l'on veut faire du développement durable une réalité. Si certains progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, les faits montrent que ces progrès ont été insuffisants. La Commission devrait donc admettre qu'il est nécessaire d'adopter des approches multidimensionnelles du traitement des questions multiformes auxquelles ce groupe de pays fait face. Elle devrait également se concentrer sur le renforcement des partenariats, de la coopération régionale et du soutien international en vue d'accroître la résilience et les capacités des pays en développement sans littoral.

64. Dans le cadre des préparatifs du programme qui succédera au Programme d'action de Vienne, il est impératif de souligner le rôle essentiel de l'aide internationale dans l'avancement des programmes de développement des pays en développement sans littoral. Ces derniers demeurent en proie à des difficultés commerciales, des difficultés liées aux infrastructures et des difficultés économiques, et il incombe à la communauté internationale de renouveler son engagement à leur égard en leur apportant un soutien et des ressources ciblés au titre du programme d'action à venir. Les délibérations de la Commission seront déterminantes pour l'amélioration de la réponse apportée aux besoins des pays en développement sans littoral et contribueront à préciser aussi bien le programme de développement pour l'après-2030 que le programme d'action issu de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral. En tant que membre du comité préparatoire de

cette conférence, le Zimbabwe demeure déterminé à œuvrer avec les pays de transit et les partenaires de développement à la mobilisation de l'appui et de la collaboration de la communauté internationale, qui sont indispensables pour libérer le potentiel des pays en développement sans littoral et leur permettre de participer pleinement à l'économie mondiale et d'atteindre les objectifs de développement durable.

65. **M. Abebe** (Éthiopie) fait remarquer que les progrès accomplis sur la voie d'une sortie de la catégorie des pays les moins avancés sont lents, que l'appui à la transformation structurelle est insuffisant et que les engagements en faveur de l'intégration des marchés, de l'allègement de la dette, du financement du développement et du financement de l'action climatique n'ont pas été à la hauteur. Le système économique mondial reste défavorable aux pays en situation particulière et n'a guère montré de signes d'amélioration. La communauté internationale devrait s'unir afin de relever les défis interdépendants au moyen d'une coopération et de partenariats renouvelés. Elle devrait se concentrer sur la création d'un système financier inclusif, le respect des engagements en matière de financement de l'action climatique, le soutien à la relance des objectifs de développement durable, l'encouragement de l'investissement étranger direct et la construction d'infrastructures résistantes.

66. L'Éthiopie a aligné son plan national de développement décennal sur le Programme d'action de Doha et a accompli des progrès notables, même s'il reste encore beaucoup à faire. Son économie a enregistré une croissance de 8,7 % au cours des dix dernières années, et le pays promeut l'intégration régionale et le renforcement de la participation du secteur privé grâce au développement des infrastructures et à la libéralisation des secteurs essentiels. Le Gouvernement éthiopien cherche à renforcer les capacités de production et à attirer l'investissement étranger direct, en particulier dans les secteurs agricole et manufacturier, en vue de parvenir à une transformation structurelle. L'initiative « Green Legacy » a été mise en œuvre afin de lutter contre les effets des changements climatiques, de soutenir l'autosuffisance alimentaire et de promouvoir le reboisement.

67. Malgré les difficultés avec lesquelles elle est aux prises en tant que pays en développement enclavé, l'Éthiopie progresse dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. Elle a réduit les coûts commerciaux au moyen d'accords régionaux, limité les délais et les coûts de fonctionnement et diversifié l'accès aux ports. La modernisation des infrastructures, notamment du chemin de fer éthio-djiboutien, améliore l'efficacité commerciale, tandis que les routes et voies

rapides développent la connectivité régionale. Avec le soutien des partenaires de développement, le projet de couloir de transport entre le port de Lamu (Kenya), le Soudan du Sud et l'Éthiopie stimule la logistique commerciale. Souhaitant donner une impulsion aux exportations, le Gouvernement éthiopien a créé des zones franches, amélioré la conteneurisation intérieure et continué de collaborer avec des partenaires régionaux. Le pays a également rejoint la Zone de libre-échange continentale africaine dans le but de renforcer l'intégration économique régionale. Si les gouvernements nationaux sont les premiers responsables de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et du Programme 2030, les partenariats mondiaux relancés à cette fin sont absolument vitaux.

68. **M. Armbruster** (États-Unis d'Amérique) affirme que les États-Unis restent engagés auprès des pays en situation particulière. La cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a donné lieu à des engagements concrets, qui témoignent d'une volonté collective de ne laisser personne de côté. Les États-Unis d'Amérique ont consacré environ un quart de leur aide publique au développement bilatérale aux pays les moins avancés, à hauteur de 12,6 milliards de dollars en moyenne et par an entre 2021 et 2022, et continuent de soutenir les pays en développement qui sont sortis de cette catégorie. La quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral contribueront à apporter un soutien supplémentaire à ces pays et à les faire progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable.

69. Depuis 2015, les États-Unis ont consacré 5 milliards de dollars d'aide publique au développement aux priorités des petits États insulaires en développement. Le Gouvernement américain a également soutenu la prise en compte de la vulnérabilité, notamment au moyen d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel, tout en reconnaissant l'indépendance des organes régissant le financement à des conditions favorables. Les États-Unis travaillent directement avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique afin d'aider ses membres à s'adapter et à faire face aux effets des changements climatiques, y compris en renforçant les dispositifs d'alerte rapide. Ils ont l'intention d'apporter leur concours technique à la conception et au renforcement du Fonds de résilience du Pacifique et entendent quadrupler leur financement de l'action climatique afin d'aider tous les pays en développement à atteindre leurs objectifs climatiques et à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Compte tenu du rôle essentiel que jouent les partenariats public-privé dans la croissance des économies nationales, le Gouvernement américain participe à la mise en relation des entreprises des États-Unis avec les États insulaires du Pacifique, à la conclusion de partenariats d'investissement, à l'impulsion donnée à l'innovation et la technologie, la conversion aux énergies propres et l'entrepreneuriat, et à l'accélération des progrès accomplis dans les secteurs essentiels.

70. Les États-Unis sont profondément attachés à leurs relations avec les pays en développement sans littoral et, depuis 2014, ont soutenu la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en fournissant plus de 50 milliards de dollars d'aide publique au développement nette à ce groupe de pays. Ils s'emploient avec les pays partenaires africains, dont beaucoup sont enclavés, à stimuler l'innovation et la croissance dans les domaines du commerce et de l'investissement régionaux. Le développement des infrastructures étant essentiel pour les pays en situation particulière, les États-Unis soutiennent le lancement du Partenariat du Groupe des Sept pour les infrastructures mondiales et l'investissement. Le montant qui sera mobilisé d'ici à 2027 dans le cadre de cette initiative, afin d'aider les pays à revenu faible ou intermédiaire, y compris ceux qui se trouvent dans des situations particulières, s'élève à 600 milliards de dollars. L'un des projets phares de l'initiative, « Infrastructures pour des États insulaires résilients », vise à transmettre des compétences spécialisées et des connaissances et à renforcer les capacités aux petits États insulaires en développement dans le cadre de la Coalition pour une infrastructure résiliente face aux catastrophes.

71. L'aide susmentionnée ne suffit toutefois pas à elle seule. Une coalition croissante d'actionnaires s'efforce d'obtenir des changements au sein des banques multilatérales de développement. Le Gouvernement américain entend débloquer de nouvelles capacités de prêt pour la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, afin qu'ils puissent mieux financer et à de meilleurs taux les investissements dans l'action climatique, la santé publique et d'autres domaines essentiels. Les États-Unis, aux côtés d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux membres de l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba, soutiennent les efforts déployés par les pays partenaires pour améliorer la mobilisation des ressources nationales. Grâce à ces efforts collectifs, la Banque mondiale permettra bientôt aux pays de reporter le paiement de leur dette à la suite de chocs climatiques et de catastrophes naturelles, apportant ainsi une aide indispensable aux pays en situation particulière.

72. **M. Monyane** (Lesotho) estime que le rôle joué par le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement est essentiel à la lutte contre les contraintes structurelles et les difficultés émergentes dans ces pays vulnérables. L'appui au Bureau devrait être renforcé afin de garantir son efficacité dans l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030, du Programme d'action de Doha et du programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral qui lui succédera. Le Lesotho apprécie les engagements audacieux qui ont été pris par les pays développés partenaires à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il convient d'établir une feuille de route claire des activités prévues et des calendriers d'exécution, pour chaque pays en développement sans littoral, afin de tirer le meilleur parti de ces engagements. Les six domaines prioritaires du Programme d'action de Doha doivent être mis en œuvre rapidement afin d'aider les pays les moins avancés à se remettre sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Pour lever les obstacles émergents, ces pays doivent également investir massivement dans la science, la technologie et l'innovation. Ces domaines méritent un soutien accru, notamment sous la forme de transferts de technologie.

73. Malgré leur contribution minimale à la crise liée aux changements climatiques, les pays en situation particulière sont les plus touchés par les effets des changements, notamment en matière d'agriculture, de sécurité alimentaire et de développement des infrastructures. L'atténuation des effets néfastes des changements climatiques pour ces pays passe par le renforcement du financement de l'action climatique. Dans le même temps, la baisse de l'investissement étranger direct et de l'aide publique au développement demeure problématique pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, tandis que nombre d'entre eux sont en situation de surendettement ou risquent sérieusement de ne plus pouvoir rembourser leur dette. Cette réalité entrave fortement les efforts de relèvement, entraîne une forte inflation et provoque une montée en flèche des prix des denrées alimentaires, de l'énergie et des intrants agricoles. Les perturbations de la logistique commerciale se traduisent par une hausse des coûts commerciaux qui est imputable à la grande vulnérabilité de ces pays et à leur dépendance à l'égard des pays de transit pour ce qui est de l'accès aux marchés internationaux. Les partenaires de développement devraient donc respecter leurs engagements respectifs en matière d'aide publique au développement des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, afin de

permettre à ces pays de surmonter les multiples difficultés auxquelles ils se heurtent.

74. Si l'exécution du Programme d'action de Vienne a suivi son cours, la seconde moitié de sa mise en œuvre a été marquée par les effets dévastateurs de la pandémie de COVID-19, qui a réduit à néant la plupart des progrès accomplis dans les domaines prioritaires. Le nouveau programme d'action pour les pays en développement sans littoral devrait les remettre sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Ce programme devrait être fondé sur les besoins concrets de ces pays, les enseignements à retenir et les meilleures pratiques tout en intégrant les priorités fixées dans le celui qui l'a précédé, dont la mise en œuvre n'a pas été à la hauteur.

75. **M. Sanusi** (Sierra Leone) dit que le résultat de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés témoigne des efforts collectifs déployés par la communauté internationale pour tirer parti d'une nouvelle génération d'engagements et accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Le Programme d'action de Doha devrait être mis en œuvre par ces pays, au niveau national, afin d'accélérer la formulation des politiques, la définition des orientations et la réalisation des objectifs de développement durable. Il est donc essentiel que les investisseurs du secteur privé, les bailleurs d'aide publique au développement et les institutions financières internationales, y compris les banques multilatérales de développement, apportent d'urgence un soutien accru.

76. La nécessité de réformer l'architecture financière internationale et son système de gouvernance afin de mieux répondre aux besoins prioritaires des pays en développement, notamment les pays en situation particulière, et d'assurer leur développement durable, fait l'objet d'un consensus croissant. Dans le même ordre d'idées, la Sierra Leone s'est jointe aux appels en faveur de l'attribution de droits de tirage spéciaux aux pays en développement, et aux pays les moins avancés en particulier, ainsi qu'en faveur de l'annulation de la dette des pays en situation particulière.

77. Compte tenu des répercussions dévastatrices des changements climatiques sur les pays les moins avancés, les pays développés devraient agir sans tergiverser et fournir un accès adéquat au financement de l'action climatique et aux transferts de technologie afin de favoriser le renforcement des capacités, la transition énergétique, la résilience et l'adoption de mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets dans les pays en développement.

78. **M. Alam Molla** (Bangladesh) déclare que les pays en situation particulière ont plus que jamais besoin d'aide pour atténuer les effets durables des crises et renforcer leur résistance aux chocs futurs. Les mesures de soutien telles que l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent aident depuis longtemps le secteur privé du Bangladesh à établir un appareil industriel solide. La dérogation à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce a permis au secteur pharmaceutique bangladais de se développer, tandis que les exemptions accordées dans le cadre d'autres accords de l'OMC ont stimulé la production agricole nationale, contribuant ainsi à la lutte contre la faim et la malnutrition.

79. Les pays les moins avancés ont toutefois besoin d'un soutien international durable pour remédier à la marginalisation des exportations avec laquelle ils sont aux prises dans le commerce international et qui a maintenu la part dans les exportations mondiales de marchandises qui est la leur à moins de 1 % pendant plus de 20 ans. À l'instar de nombreuses promesses énoncées dans le Programme 2030, celle de doubler cette part dans les exportations mondiales n'a pas été tenue. L'aide publique au développement destinée aux pays en développement recule et l'accès de ces derniers à des financements à faible coût, à long terme et à des conditions favorables ainsi qu'à des financements d'urgence se réduit. Les banques multilatérales de développement, les institutions financières internationales et les organismes de prêt publics et privés ne font pas assez pour remédier au problème de la viabilité de la dette et du surendettement des pays en situation particulière. L'architecture financière internationale, dans son état actuel, contraint fréquemment les pays les moins avancés à assumer des coûts d'emprunt élevés afin d'accéder aux fonds. Les prêts non viables accentuent souvent le risque d'un défaut de paiement, ce qui a des répercussions sur la solvabilité, limitant encore l'accès au financement et créant un cercle vicieux.

80. Il convient de déployer des efforts concertés pour remédier à la vulnérabilité climatique des pays les moins avancés, qui sont très exposés. Le Groupe des pays les moins avancés a besoin d'un financement souple et prévisible de la lutte contre les changements climatiques et de transferts de technologie tangibles et dignes de ce nom. Ces pays ont également besoin d'accéder à de nouvelles technologies innovantes, en particulier des technologies vertes, afin de pouvoir faire face à la crise climatique et développer leur secteur productif.

81. Les travailleuses et travailleurs migrants des pays les moins avancés méritent un meilleur traitement et une

protection renforcée de leurs droits. Plus de 260 millions de jeunes vivant dans ces pays pourraient bénéficier d'un enseignement technique, d'un perfectionnement et d'une formation professionnelle afin d'entrer sur le marché du travail. L'investissement dans les ressources humaines doit être massif, et il serait bienvenu que l'université en ligne proposée dans le Programme d'action de Doha ouvre ses portes le plus rapidement possible.

82. Enfin, les pays les moins avancés qui sont sur la voie d'une sortie de cette catégorie, comme le Bangladesh, devraient continuer de bénéficier de mesures de soutien pendant une période prolongée, le temps de leur permettre de développer leurs capacités de production. Les mécanismes de financement innovants et transitoires devraient être adaptés à leurs besoins particuliers.

83. **M. Ekren** (Türkiye) déclare que son pays approuve la proposition du Secrétaire général de renforcer considérablement les capacités et les fonctions du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, compte tenu des responsabilités accrues qui lui incombent dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendront prochainement. Ce renforcement permettrait également au Bureau de fournir un appui technique et un soutien de fond à la mise en œuvre du Programme 2030 et des programmes d'action qui en découlent tout en assurant un suivi au niveau des pays et un contrôle.

84. La ligne de front sur laquelle les objectifs de développement durable pourront ou non être sauvés est composée de 46 pays les moins avancés, dont 33 en Afrique. La fracture numérique sépare ces pays du reste du monde et continue de se creuser. La pandémie de COVID-19 a révélé à quel point ces pays sont à la traîne en matière de science, de technologie et d'innovation. La Banque de technologies pour les pays les moins avancés, sise en Türkiye, joue un rôle crucial dans la réduction de ce fossé. Au Niger, le Technology Makers Lab, auquel la Türkiye apporte son soutien et son savoir-faire technologique, est l'un des projets de la Banque visant à promouvoir le progrès technologique auprès des jeunes qui pourrait servir d'exemple à d'autres pays les moins avancés. Le Technology Makers Lab encourage ces pays à utiliser les services fournis par la Banque et appelle à un plus grand soutien de la part des partenaires de développement actuels et futurs afin de permettre à cette dernière de gagner en efficacité.

85. La Türkiye demeure également résolue à aider les pays en développement sans littoral dans leurs efforts de développement durable et à améliorer leur connectivité. Ce qui n'a pas pu être mené à bien dans le cadre du Programme d'action de Vienne doit être poursuivi et complété dans un programme d'action ambitieux assorti d'objectifs quantifiables, de cibles, d'engagements et de résultats à atteindre afin de réaliser les objectifs de développement durable dans les dix prochaines années.

86. **M. Zulasri Bin Rosdi** (Malaisie) déclare que la Malaisie a lancé plusieurs programmes d'aide à d'autres pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Le programme malaisien de coopération technique, notamment, a fourni une assistance technique et assuré un renforcement des capacités dans les domaines de l'agriculture, du commerce, de la santé, de l'éducation, du développement social et de l'environnement à plus de 37 000 participantes et participants depuis sa création en 1980. En outre, un programme de bourses permet à des étudiantes et étudiants de ces pays d'étudier en Malaisie et d'y acquérir des compétences, y compris spécialisées. De telles initiatives pourraient accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Doha et du Programme d'action de Vienne.

87. Les efforts de coopération entre les partenaires Sud-Sud ont conservé leur pertinence dans la poursuite collective du développement durable. La coopération Nord-Sud, guidée par les principes de respect, d'égalité et d'avantages mutuels, devrait être renforcée grâce à la participation des pays du Nord dans le cadre de la coopération triangulaire. À cette fin, la Malaisie s'est employée à mettre en œuvre cet accord en collaboration avec des organismes bilatéraux et multilatéraux, par le truchement du Programme de formation pour pays tiers. En outre, au début de l'année, le Premier Ministre malaisien a présenté le concept « Malaysia Madani » (Malaisie civilisée), qui vise à mettre l'accent sur la promotion d'une économie humaine donnant la priorité aux besoins des populations vulnérables et marginalisées.

88. **M^{me} Kardash** (Fédération de Russie) soutient que l'accroissement de l'endettement et la baisse marquée des flux d'investissement en 2022 ont limité la capacité des pays les moins avancés de mobiliser des ressources nationales en faveur de la transformation structurelle et de l'accès aux services sociaux de base. Certains objectifs du Programme d'action de Doha n'ont pas été atteints, notamment la création d'une université en ligne, le renforcement des dispositifs d'alerte rapide ou la création d'un centre international d'appui aux investissements et d'un mécanisme de garantie de l'offre de produits alimentaires. Il convient d'adopter

une stratégie adaptée à la situation en vue d'attirer le financement nécessaire au bon fonctionnement de ces structures, car il est à craindre qu'une fois créées, elles ne soient pas soutenues par les ressources financières nécessaires.

89. Un soutien international plus important permettrait de garantir la stabilité de la croissance économique dans les pays en développement sans littoral, d'accroître la part qui est la leur dans le commerce mondial, de moderniser leurs infrastructures de transport et leurs infrastructures logistiques, de renforcer leur production industrielle et agricole, de mettre en place des technologies de l'information et des communications et, pour les pays en développement sans littoral, d'opérer une transition vers de nouvelles sources d'énergie. Le nouveau programme d'action doit comporter des solutions innovantes à cet égard, notamment grâce à une montée en puissance de la coopération avec le secteur privé.

90. Les pays en développement sans littoral sont les principaux bénéficiaires des projets d'assistance technique menés par la Fédération de Russie. Cette dernière participe activement aux processus d'intégration régionale tels que l'Union économique eurasiatique, dont les progrès en matière de libre circulation des biens, des services, des investissements et des travailleuses et travailleurs ont été notables. Des initiatives conjointes en cours de mise en œuvre visent également à améliorer la productivité du travail et à réduire les coûts de transaction.

91. Le nouveau programme d'action devrait définir des orientations stratégiques axées sur l'amélioration de la compétitivité économique des pays en développement sans littoral et mobiliser un soutien politique et des financements supplémentaires en leur faveur, ce qui ouvrirait la voie à une pleine prise en compte de leurs préoccupations dans le programme mondial de développement durable pour l'après-2030.

92. **M. Tun** (Myanmar) indique qu'au cours de la période couverte par le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), 12 pays les moins avancés, dont le Myanmar, ont rempli les conditions requises pour un retrait de la liste des pays les moins avancés. Le Gouvernement civil élu du Myanmar a intégré le Programme d'action d'Istanbul et les objectifs de développement durable dans son plan de développement durable pour la période 2018-2030 et a entrepris une série de réformes visant à éliminer les distorsions économiques à long terme. Le Myanmar a donc enregistré une croissance rapide, devenant l'une des économies les plus dynamiques de la région avec un

taux de croissance annuel de 6,5 % en 2018-2019. Malgré le coup porté par la pandémie de COVID-19, le gouvernement civil a continué d'appliquer des politiques socioéconomiques fortes. Le coup d'État militaire illégal de février 2021 et les atrocités généralisées qui ont été commises par la junte militaire ont toutefois anéanti tous les progrès qui avaient été faits.

93. Au cours des deux ans et demi qui se sont écoulés depuis la prise de pouvoir illégale des militaires, la population a été en proie à des difficultés politiques et socioéconomiques de grande ampleur, auxquelles s'ajoutent des atrocités et des violations flagrantes et systématiques des droits humains perpétrées par la junte militaire. Résultat, de nombreuses personnes ont eu du mal à accéder à des emplois durables, aux services de base et même à une alimentation suffisante à la satisfaction de leurs besoins primaires.

94. La junte militaire est de toute évidence incapable de gouverner le pays, de gérer son économie et de garantir une paix et une stabilité durables. Dans ces conditions, le Myanmar n'est pas en mesure d'atteindre les objectifs du Programme d'action de Doha ni les objectifs de développement durable. Pour ce faire, il faudrait en premier lieu mettre fin à la dictature militaire, restaurer la démocratie et bâtir une union fédérale démocratique dans le pays. L'orateur demande à l'Organisation des Nations Unies et aux États Membres d'apporter un soutien fort et efficace au peuple du Myanmar, conformément au principe consistant à ne laisser personne de côté.

95. **M. Nunes** (Timor-Leste) explique qu'en tant que petit État insulaire en développement comptant parmi les pays les moins avancés, le Timor-Leste souffre des chocs climatiques, du manque de capacités technologiques, de l'insuffisance des infrastructures numériques, d'une faible capacité de production dans le secteur manufacturier et dans d'autres secteurs, d'une dépendance à l'égard des matières premières et des ressources naturelles ainsi que d'un faible taux d'investissement. Le pays a progressé dans certains domaines : l'espérance de vie est passée de 60 ans en 2002 à 70 ans aujourd'hui ; le taux de mortalité infantile a diminué ; des médecins et du personnel de santé ont été formés grâce à des bourses octroyées par des partenaires de développement et par Cuba dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

96. Le Timor-Leste souhaite donner la priorité à l'investissement dans l'éducation, qui est un droit fondamental autant qu'un outil de transformation sociale et économique. Il renforce également les capacités du système de santé publique, assure un

développement inclusif et fournit un système de protection sociale à ses citoyennes et citoyens vulnérables. Il est de plus en train de finaliser son adhésion à l'OMC.

97. Le principal critère de mesure de la richesse nationale ne peut être le PIB. Le développement d'un pays devrait être mesuré à l'aune des transformations progressives sur le long terme, y compris des progrès économiques et environnementaux. Le Timor-Leste soutient donc la création d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle concernant les petits États insulaires en développement destiné à combler les écarts de produit intérieur brut. Il faut prendre des mesures de financement porteuses de transformations afin de tirer parti de la transition vers l'énergie verte et de promouvoir la participation inclusive de toutes les strates de la société, la communauté internationale étant appelée à fournir l'aide publique au développement, le financement de l'action climatique et le transfert de technologie qui sont nécessaires à l'appui au développement des pays les moins avancés.

98. **M. Ibrahim** (Érythrée) précise que la stratégie de développement de son pays repose sur les principes d'autosuffisance et de justice sociale, d'affirmation des priorités locales et d'appropriation des programmes de développement, ce qui permet d'éviter une dépendance structurelle débilite et de parvenir à un développement durable et équitable. Fort de cette stratégie, l'Érythrée a enregistré une croissance timide même s'il lui reste encore beaucoup à faire.

99. La solidarité des partenaires avec les pays les moins avancés est louable et nécessaire, mais l'histoire montre qu'il n'est pas judicieux de se reposer uniquement sur ces engagements. Le débat actuel devrait donc se concentrer sur la manière d'aider les pays les moins avancés à s'aider eux-mêmes et à prendre l'initiative dans tous les efforts collectifs et individuels qui visent à les soutenir dans leur développement. Le rôle des partenaires doit être considéré comme complémentaire et être axé sur le partage des connaissances et du savoir-faire, le transfert de technologie et le renforcement des moyens humains et institutionnels, des systèmes de réduction des risques de catastrophe et d'atténuation et des capacités de réaction et de relèvement efficaces.

100. À ce sujet, deux points méritent plus d'attention. Les pays les moins avancés ont un besoin urgent de paix et de stabilité, dont l'absence constitue un obstacle sérieux au développement durable. Dans le même temps, il convient de mettre un terme aux mesures coercitives unilatérales à motivation politique qui sont imposées par certaines puissances dans le but de

promouvoir leurs objectifs de politique étrangère et qui causent des souffrances à des millions de personnes dans les pays les moins avancés.

101. **M. Pereira Sosa** (Paraguay) explique que les pays en développement sans littoral ont besoin d'un accès effectif et sans entrave à la mer par tous les moyens de transport, selon le principe de la liberté de transit et à l'aide d'autres mesures, conformément aux règles applicables du droit international.

102. Malgré les obstacles à la réalisation du Programme d'action de Vienne, le Paraguay a continué d'élargir ses perspectives économiques et d'améliorer sa trajectoire de développement. Il a beaucoup investi dans la connectivité physique nationale et régionale, en multipliant ses routes à revêtement en dur, en renforçant la voie navigable Paraguay-Paraná et en construisant le couloir routier Bioceánico, qui reliera les océans Atlantique et Pacifique.

103. L'orateur fait sienne la proposition du Secrétaire général relative au renforcement du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, compte tenu de la demande de plus en plus forte qui émane de ces trois groupes de pays, et à l'amélioration de la position stratégique du Bureau dans le traitement des questions et des grands processus d'évolution liés au développement durable. Il demande à la communauté internationale de respecter les engagements pris en matière d'aide publique au développement, d'accroître le financement de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, de fournir une assistance technique, de développer les capacités et de conclure de nouveaux partenariats visant à promouvoir le progrès, en mettant l'accent sur la solidarité et la coopération, dans le but de créer un monde offrant de réelles perspectives de développement à tous les pays, en particulier les pays en situation particulière.

104. **M^{me} Chanda** (Zambie) estime que les tensions géopolitiques avec lesquelles le monde est aux prises ne doivent pas détourner l'attention des difficultés de développement que connaissent les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Elle appelle les partenaires au respect des engagements pris à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et leur demande de soutenir la réalisation des principaux objectifs du Programme d'action de Doha.

105. La Zambie demeure consciente qu'il est urgent de sortir de la catégorie des pays les moins avancés, ce qui ouvrirait un nouveau chapitre dans sa quête de développement durable. En 2021, elle a rempli pour la

première fois les critères d'admissibilité au reclassement. Toutefois, les récents chocs économiques mondiaux résultant de la pandémie de COVID-19 et des conflits géopolitiques, associés à ses propres difficultés nationales, ont eu des répercussions sur cette admissibilité. La Zambie doit renforcer ses capacités de production et consolider les progrès accomplis à ce jour en matière de développement. Elle s'engage à accroître les investissements dans les transports, l'énergie et la connectivité numérique tout en veillant à ce que le développement socioéconomique serve de catalyseur à une prospérité durable et au bien-être pour toutes et tous.

106. Les acteurs du financement du développement doivent prendre en compte les circonstances spécifiques auxquelles se heurtent les pays en situation particulière en augmentant le financement à des conditions favorables, en améliorant les conditions d'emprunt, notamment pour l'Afrique, et en améliorant l'accès aux fonds climatiques. Le soutien à la transformation économique et la lutte contre les limites qu'impose la dépendance à l'égard de produits uniques méritent un véritable sursaut. Le besoin en financement substantiel de l'action climatique se fait également sentir, car aucun pays ne devrait avoir à choisir entre la protection de la planète et l'amélioration des moyens de subsistance.

107. **M^{me} Wang Hongbo** (Chine) alerte sur le fait que les pays en développement sans littoral sont aux prises avec des difficultés particulièrement importantes dans la mise en œuvre du Programme 2030, qui nécessitent une coopération renforcée de la part de la communauté internationale et la pleine mobilisation du financement du développement. Sans se détourner des besoins humanitaires à l'échelle mondiale, les pays développés devraient honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement et accroître les financements stables et prévisibles à l'intention des pays en situation particulière, car il convient de soutenir leurs efforts de développement et d'éliminer les causes profondes des crises. En outre, le système des Nations Unies pour le développement devrait renforcer sa capacité de financement et assurer la stabilité des partenariats et des ressources pour le développement.

108. La Chine prône de longue date la revitalisation du développement des pays en situation particulière. Elle met en œuvre l'Initiative pour le développement mondial (Tirer parti du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour parvenir à un développement mondial plus fort, plus vert et plus sain), notamment de nombreux projets axés sur les besoins spéciaux des pays en situation particulière. La Chine a également organisé deux ateliers de renforcement des capacités, avec le Programme des Nations Unies pour le développement, en vue d'aider les pays en

développement à combler le fossé de l'innovation numérique et à réduire la fracture du développement. Elle continuera d'ouvrir des perspectives pour les pays en développement et d'échanger des expériences avec ces derniers.

109. **M. Kerimkulov** (Kazakhstan) juge qu'en cette période de troubles politiques et socioéconomiques mondiaux, il importe de se concentrer sur les obstacles auxquels font face les pays en développement sans littoral, notamment l'éloignement territorial, l'isolement par rapport au commerce mondial, les tarifs de transit élevés et l'insuffisance des infrastructures. Le Programme d'action de Vienne et le Programme d'action d'Almaty (Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit) visent à remédier à ces obstacles. Toutefois, à la lumière des défis actuels, de nouveaux cadres s'imposent.

110. La déclaration politique forte adoptée lors de la récente réunion ministérielle annuelle des pays en développement sans littoral renforce les engagements communs et jette les bases de mesures pratiques en faveur d'un avenir durable qu'il faudrait mettre en œuvre avant la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et le Sommet de l'avenir.

111. L'orateur appelle à l'organisation d'une réunion ministérielle des pays en développement sans littoral sur le commerce en marge de la treizième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui se tiendra en février 2024. Ces pays devraient également défendre leur cause avec force à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'accord sur le fonds pour les pertes et les préjudices conclu à de la précédente session de la Conférence doit être appliqué, les pays en développement sans littoral recevant une part proportionnelle. Ces pays comptent sur le soutien des pays de transit, des partenaires de développement, des donateurs et des organisations internationales spécialisées pour l'échange d'informations, le renforcement des capacités et la fourniture de ressources financières supplémentaires ou d'orientations techniques.

112. **M. Murphy** (Observateur du Saint-Siège) estime que la prise en compte adéquate des besoins et des priorités de développement spécifiques des pays en situation particulière est une question de justice doublée d'un impératif moral pour la communauté

internationale. La mise au point de mesures efficaces dans le but de sortir les populations de la pauvreté et de permettre à toutes les femmes, tous les hommes et tous les enfants de développer pleinement leur potentiel doit être l'objectif ultime de la coopération internationale et de l'aide fournie aux pays en situation particulière. Tout programme ou politique visant réellement à soutenir ces pays doit placer la personne humaine au cœur de ses préoccupations en évitant de se focaliser uniquement sur les difficultés économiques ou financières. L'une des clés de la lutte contre la pauvreté consiste à investir dans la jeunesse, notamment en garantissant une éducation de qualité et en promouvant les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour toutes et tous, afin de faire de cette jeunesse une force motrice de l'innovation et du développement durable.

113. La protection de l'environnement, l'utilisation durable des ressources naturelles et la lutte contre les changements climatiques font partie intégrante des préoccupations des plus démunis. Bien qu'ils soient les moins responsables des crises climatiques et environnementales qui touchent actuellement le monde, les pays en situation particulière sont souvent ceux qui paient le tribut le plus élevé.

114. Enfin, il est essentiel que tout programme de développement adopté par la communauté internationale permette à chaque pays en situation particulière de grandir à sa manière et de développer sa capacité d'innovation dans le respect des valeurs de sa culture. L'aide internationale ne doit en aucun cas être utilisée pour imposer des formes de colonisation idéologique ou lier l'aide économique à l'adhésion à des idéologies. Au contraire, le critère ultime à l'aune duquel tous les aspects du développement et de l'aide internationale doivent être mesurés est le respect de la dignité inhérente de chaque personne et la promotion du bien commun de toutes et tous.

115. **M. Biya** [Observateur de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)] explique que le rôle central de l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne au service d'une transformation structurelle et de l'inversion des tendances en matière de pauvreté est au cœur du Programme d'action de Doha et du Programme d'action de Vienne. Si les progrès accomplis en la matière ont été notables ces dernières années, la communauté mondiale doit investir davantage pour les 479 millions de personnes vivant dans les pays les moins avancés qui n'ont toujours pas accès à l'électricité et les 215 millions de personnes vivant dans des pays en développement sans littoral qui vivent encore sans source d'énergie fiable.

116. En tant qu'organisation intergouvernementale-chef de file en matière de transformation énergétique, l'IRENA continue de soutenir ces pays, notamment en renforçant les ambitions en matière d'énergies renouvelables dans les contributions déterminées au niveau national et en étoffant les cadres d'investissement à l'appui de la réalisation de projets liés aux énergies renouvelables, tels que la Plateforme d'investissement pour le climat et l'Energy Transition Accelerator Financing Platform (Plateforme de financement de l'accélérateur de la transition énergétique). Elle poursuit également la mise au point de l'outil d'évaluation relative à l'état de préparation des pays en matière d'exploitation des ressources renouvelables, qui vise à développer le secteur de l'énergie grâce au déploiement soutenu de solutions énergétiques et de solutions fiables et rentables en matière d'énergies renouvelables.

117. L'IRENA continue de proposer des analyses du marché de l'énergie et des sessions de formation sur mesure au renforcement des capacités dans les domaines de la planification énergétique à long terme, des données et statistiques et des technologies d'innovation climatique. Elle conduit également dans différents pays des projets sur le lien entre l'énergie et d'autres secteurs sociaux, tels que les soins de santé et la sécurité alimentaire.

La séance est levée à 18 heures.